

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2007)
Heft: 1761

Artikel: Blocher de retour à Berne en passant par Schwyz ou Saint-Gall? : La loi permet à une personne qui n'était pas candidate d'être élue : ce serait un comble que le populiste Blocher recoure à cette possibilité [i.e. possibilité]

Autor: Dépraz, Alex

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024518>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Blocher de retour à Berne en passant par Schwyz ou Saint-Gall?

La loi permet à une personne qui n'était pas candidate d'être élue. Ce serait un comble que le populiste Blocher recoure à cette possibilité

Alex Dépraz (19 décembre 2007)

Peu après avoir accédé au Conseil fédéral, Christoph Blocher avait annoncé sa probable candidature au Conseil national pour octobre 2007. Aujourd'hui, il doit se mordre les doigts de ne pas avoir poursuivi son idée. A dater du 1er janvier 2008, le politicien zurichois sera absent du Palais fédéral pour la première fois depuis...28 ans.

Comme il l'évoquait lui-même dans l'émission *Mise au point* sur TSR dimanche 16 et comme DP y a fait allusion (DP 1760), le tribun de l'UDC pourrait retrouver le chemin de la *Bundeshaus*. Comment est-ce possible? Les règles sur l'élection du Conseil national le permettent. En effet, en cas de vacance d'un siège, il n'y a pas d'élection complémentaire: dans un système proportionnel, les sièges sont attribués à des partis. Un démissionnaire doit donc être remplacé par quelqu'un du même parti, sous peine de fausser la règle. C'est le principe des «*vienennent-ensuite*»: le premier des suppléants – soit la candidate

ou le candidat qui a obtenu le plus de suffrages – de la même liste est donc proclamé élu.

Une fois que la liste est épuisée, l'article 56 de la loi fédérale sur les droits politiques prévoit un «*droit de présentation*» en faveur des signataires qui ont cautionné la liste ou de la direction du parti cantonal qui l'a présentée. Autrement dit, la loi permet à une personne qui n'a pas été candidate d'être élue. Si tous les «*vienennent-ensuite*» d'une liste renoncent à leur élection ou si la liste est épuisée, n'importe quel parti cantonal peut donc présenter la candidature de l'ex-conseiller fédéral: le domicile n'est pas une condition de l'éligibilité au Conseil national.

La réalisation de ce scénario suppose d'abord une démission d'un parlementaire UDC. Cela pourrait arriver à la faveur d'une élection au Conseil d'Etat. Par exemple, à Schwyz, Pirmen Schwander céderait son siège au Conseil national en cas d'élection au gouvernement cantonal le printemps

prochain. Il y aurait des perspectives analogues dans les cantons de Saint-Gall et de Thurgovie. Une démission «surprise» à Zurich ou Schaffhouse pourrait aussi provoquer une vacance.

Deuxième condition pour que Christoph Blocher retrouve le chemin de Berne: il faut convaincre les éventuels «*vienennent-ensuite*» de renoncer à leur mandat. Plus facile à réaliser dans des cantons de petite taille comme Schwyz ou Schaffhouse qu'à Zurich où pas moins de 22 suppléants, à commencer par le «*minarets-phobe*» Ulrich Schlüter, trépignent d'impatience. A cela s'ajoute que l'audace d'Eveline Widmer-Schlumpf, qui n'a pas cédé aux oukazes de la direction du parti, va sans doute faire tache d'huile.

Christoph Blocher n'a donc pas son billet de retour en poche. D'autant que pour un populiste, siéger à la Chambre du peuple sans avoir recueilli aucun suffrage serait un comble!